

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Absents : 3

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 9 Octobre deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 4 octobre 2024

Date d'affichage : 4 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **9 octobre à 20 h 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, KLEIN Aurélie, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, RIGOLLET Maryse, M. HOWSE Willy,

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel CHOMEL

OBJET : Avenant à la convention avec la
Préfecture de l'Ain pour la télétransmission des
actes budgétaires

N°2024-37

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20241009-delib2024-37-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131.1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 6 avril 2007, le Conseil Municipal avait opté pour la télétransmission des actes administratifs avec le fournisseur d'accès FAST ;

Considérant que la collectivité de Rignieux-le-Franc souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la Préfecture.

Considérant que la télétransmission des actes budgétaires implique :

- Le scellement du flux dans ToTEM avant la télétransmission et le respect du format XML,
- La télétransmission de l'ensemble des documents budgétaires afférents à un exercice à partir du premier document télétransmis,
- La complétude des actes budgétaires transmis,

- L'envoi concomitant, via actes réglementaires, de la délibération de l'organe délibérant et de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité ;
- **CONFIRME** l'utilisation de la plate-forme de télétransmission **FAST** proposée par l'opérateur marque **DOCAPOSTE**
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de L'Ain.

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20241009-delib2024-37-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le **10 octobre 2024**

Publication le **11 octobre 2024**
Le maire



A blue circular official stamp of the Municipality of Rignieux-le-Français, Ain, is positioned behind a handwritten signature in black ink.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN



A blue circular official stamp of the Municipality of Rignieux-le-Français, Ain, is positioned behind a handwritten signature in black ink.